

CANADA

RECUEIL DES TRAITÉS 1944

N° 21

(Traduction)

ÉCHANGE DE NOTES

(19 et 22 juillet 1944)

ENTRE

LE CANADA

ET

LES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

PORTANT RENOUELLEMENT DE L'AUTO-
RISATION DU CANADA À *PAN AMERICAN*
AIRWAYS INCORPORATED DE SURVOLER
LE CANADA ENTRE JUNEAU (ALASKA) ET
SEATTLE (WASHINGTON)

En vigueur le 22 juillet 1944



OTTAWA
EDMOND CLOUTIER, C.M.G., B.A., L.Ph.,
IMPRIMEUR DU ROI ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
1949

32 756 368
6 1631743

24818

3 51-5100 WEDS 3

1944

CANADA

The Secretary of State for External Affairs of Canada
to the United States Ambassador to Canada

RECEUIL DES TRAITES 1944

No. 74

N° 21

OTTAWA, July 22, 1944.

Sir,

In reply to your note of July 19, 1944, No. 171, I have the honour to inform you that the Canadian Government has renewed for a period of six months from July 26, 1944, the permission granted to Pan American Airways to operate over British Columbia on its service between Seattle (Washington) and Juneau (Alaska). This permission is subject to the same conditions as are set out in your note of January 26, 1944, No. 9.

2. The Canadian Government considers that the question of re-opening of Comox and Port Hardy should be deferred until such time as the general arrangement relating to air transport services between Canada and the United States comes up for review.

SOMMAIRE

	PAGE
I. Note, en date du 19 juillet 1944, adressée par l'Ambassadeur des États-Unis d'Amérique au Secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada.....	3
II. Note, en date du 22 juillet 1944, adressée par le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada à l'Ambassadeur des États-Unis d'Amérique.....	4

En vigueur le 25 juillet 1944



OTTAWA
IMPRIMERIE DE LA REINE
1944

36 126 360
p 160173

ECHANGE DE NOTES (19 ET 22 JUILLET 1944) ENTRE LE CANADA
ET LES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE PORTANT RENOUVELLE-
MENT DE L'AUTORISATION DU CANADA À PAN AMERICAN AIR-
WAYS INCORPORATED DE SURVOLER LE CANADA ENTRE
JUNEAU (ALASKA) ET SEATTLE (WASHINGTON)

(Traduction)

I

L'Ambassadeur des États-Unis
au Secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada

AMBASSADE DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

OTTAWA, le 19 juillet 1944.

N° 171

MONSIEUR LE SECRÉTAIRE D'ÉTAT,

J'ai l'honneur de me référer à la note n° 9 du 26 janvier 1944 accordant à *Pan American Airways* l'autorisation de survoler la Colombie-Britannique entre Seattle et Juneau, en Alaska, et d'arrêter à Prince-George en Colombie-Britannique. Cette note déclarait que le Gouvernement canadien prendrait volontiers en considération toute demande du Gouvernement des États-Unis à l'effet de prolonger la permission accordée pour six mois.

Donnant suite à des instructions que j'ai reçues, je sollicite du Gouvernement canadien le renouvellement du permis en vigueur qui autorise *Pan American Airways* à survoler la Colombie-Britannique pour ce service (suivant en temps normal la route directe de Seattle à Ketchikan, et, si les conditions atmosphériques l'exigent, la route de l'intérieur), ainsi qu'à refaire le plein d'essence, en cas de nécessité, à Comox, à Port-Hardy et à Prince-George.

Je suis chargé en outre de vous exprimer le désir du Gouvernement des États-Unis que ces droits soient accordés pour un temps indéfini, sauf révocation moyennant préavis de six mois. Néanmoins, si le Gouvernement canadien tient à n'accorder ce renouvellement qu'aux mêmes conditions que jusqu'ici, on s'inclinera devant sa décision.

Il est bien entendu que les aéroports de Comox et de Port-Hardy relèvent de l'administration du C.A.R.C. et que *Pan American Airways* devra s'entendre avec le C.A.R.C. pour ce qui est d'y faire le plein d'essence. Cela ne signifie pas, naturellement, qu'il sera accordé des droits de trafic à ces endroits.

Le permis en vigueur de *Pan American Airways* devant expirer le 26 juillet, je vous serais obligé d'accorder sans retard votre attention à la prolongation ci-dessus indiquée.

Veillez agréer, monsieur le Secrétaire d'État, les assurances renouvelées de ma très haute considération.

RAY ATHERTON.



3 5036 01015920 3

*Le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada
à l'Ambassadeur des États-Unis*

MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

OTTAWA, le 22 juillet 1944.

N° 74

EXCELLENCE,

En réponse à votre note n° 171 du 19 juillet 1944, j'ai l'honneur de vous faire savoir que le Gouvernement canadien a renouvelé pour six mois, à compter du 26 juillet 1944, la permission accordée à *Pan American Airways* de faire survoler la Colombie-Britannique aux avions qui font le service entre Seattle (Washington) et Juneau (Alaska). Cette permission est accordée aux mêmes conditions que celles qui sont stipulées dans ma note n° 9 du 26 janvier 1944.

2. Le Gouvernement canadien considère que la question de refaire le plein d'essence à Comox et Port-Hardy devrait être laissée en suspens jusqu'à la révision de l'accord général relatif aux services de transport aérien entre le Canada et les États-Unis.

Veillez agréer, Excellence, les assurances renouvelées de ma très haute considération.

N. A. ROBERTSON,
*Pour le Secrétaire d'État
aux Affaires Extérieures.*